

COMMUNIQUÉ
8 juillet 2014

CONSEIL DE LA CNSA ENCORE DES DÉTOURNEMENTS ?

L'AD-PA est très inquiète quant à de nouveaux détournements au détriment des personnes âgées.

En premier lieu, elle a demandé que toute la transparence soit faite sur les 170 millions repris à la CNSA pour financer les Départements.

Outre des règles de répartition opaques entre les Départements, toute la clarté doit être faite dans l'utilisation des crédits pour s'assurer que l'argent prévu pour les personnes âgées va bien aux personnes âgées.

Pire que cela, l'AD-PA est très inquiète sur les 650 millions de la CASA (Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie). Payée par les retraités, depuis avril 2013, elle devait aller à l'aide aux personnes âgées les plus fragiles, mais en a été détournée depuis sa création au prétexte que la loi vieillissement n'a pas encore été votée. Or, la loi en cours de préparation risque de n'entrer en vigueur que courant 2015. L'AD-PA rappelle qu'elle a proposé que la CASA soit allouée dès le 1^{er} janvier 2015 à l'aide aux personnes âgées à raison de 100 millions pour les personnes à domicile, 100 millions pour les personnes en établissement et 15 millions pour les actions de coordinations sur les 4 premiers mois de 2015.

Par ailleurs, l'AD-PA, avec l'ensemble des organisations de personnes âgées, personnes handicapées et professionnels (GR 31), a dénoncé l'ampleur des crédits repris sur l'enveloppe destinée aux aînés dans le cadre du plan d'économie en cours. En effet, l'effort demandé sur ce budget est nettement supérieur à celui exigé dans le reste de la protection sociale.

Enfin l'AD-PA a insisté avec les autres organisations du secteur sur la nécessité de trouver des solutions pérennes pour les intervenants de l'aide à domicile

Pour tout contact
Pascal CHAMPVERT
Romain GIZOLME
Tel : 01 55 12 17 29



Retrouvez l'AD-PA sur Twitter :

@AssociationADPA

FACEBOOK : <https://www.facebook.com/pages/AD-PA/167671096759669>

BLOG : <http://ad-pa.blogspot.fr/>

L'AD-PA regroupe au plan national les directeurs de services à domicile, de coordinations et d'établissements pour personnes âgées